

Observations et décisions du Conseil d'administration (patrimoine) du Fonds

Courrier adressé aux Ministres du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en date du 3 juin 2013

Le Conseil d'administration regrette d'avoir été informé par voie de presse de ce projet de transfert de siège social, et non dans le cadre d'une concertation étroite et officielle, d'autant qu'un Délégué du Gouvernement, par ailleurs Chef de cabinet adjoint du Ministre en charge du dossier, siège au Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Si l'hypothèse d'une « antenne » en Wallonie a été communiquée au F.R.S.-FNRS au cours d'une rencontre organisée le lundi 25 mars 2013 entre les Représentants du Fonds et ceux du Gouvernement, rencontre qui avait pour but d'entamer un examen de la faisabilité (ou de la non-faisabilité) de ce projet, les annonces officielles beaucoup plus radicales intervenues les semaines suivantes, semblent oublier que seul le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS est habilité à prendre une telle décision et que nous avons, dès l'entame des discussions sur une éventuelle "antenne wallonne", insisté sur la nécessité d'étudier en profondeur les implications d'un tel projet, au demeurant encore très flou dans la forme qui nous avait été évoquée.

Nous tenons en effet à rappeler que le F.R.S.-FNRS est une Fondation à caractère privé - statut par ailleurs reconnu à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat - à qui il appartient de ce fait de fixer la localisation de son siège social. Cela constitue dès lors une ingérence dans la gestion d'un bien privé.

Nous nous permettons aussi de rappeler que le F.R.S.-FNRS est copropriétaire, avec son pendant flamand, le FWO, des bâtiments qui accueillent son administration et ont été acquis sur son patrimoine propre.

Nous souhaitons dès lors affirmer notre volonté unanime de maintenir l'ancrage du F.R.S.-FNRS à Bruxelles, tant pour des questions de visibilité par rapport à nos interlocuteurs internationaux et institutionnels, que pour des raisons financières et fonctionnelles. La mission du F.R.S.-FNRS reste d'être au service des universités et des chercheurs. Les conséquences d'une délocalisation de son siège social nous paraissent particulièrement lourdes tant au plan social, financier, organisationnel que pratique.

Les dangers de ce projet seraient de fait bien supérieurs aux avantages qu'il pourrait apporter à l'institution et par là-même, à l'ensemble de la communauté scientifique.

Ceci étant, le F.R.S.-FNRS est conscient de l'évolution de la société et des choix politiques qui en découlent. A ce titre, il reste ouvert à une réflexion concertée, dans l'esprit même qui avait présidé aux premiers contacts évoqués plus haut et qui permettrait, notamment dans le cadre du nouveau Fonds de la Recherche Fondamentale Stratégique (FRFS), d'envisager pour le futur les aménagements à réaliser par rapport à certains éléments de délocalisation.

Les Administrateurs du F.R.S.-FNRS